Testaments de la paroisse d'Amettes, 1580-1736. (AD 62, Dainville 74 J 31/5)

Testament d'Eustache DUBOIS, 10/3/1580:
Eustache DUBOIS en son bon sens mémoire et entendement, il désire être inhumé dans le cimetière il désire que trois messes soient chantées et pour ce donne à l'église la somme de quarante sols, il donne une rasiére de blé convertie en pain aux pauvres de la paroisse présents à son service, il donne à son fils Pierre DUBOIS une maison et jardin séant à Amettes, à charge pour lui de payer deux cent livres à ses fréres et soeurs, quant à un autre manoir non amazé séant à Blanquesne paroisse de Fiefs contenant sept quartiers, qu'il à acquis de Louis BAUDOY, le dit Pierre DUBOIS pourra en hériter à charge de payer trois cent livres à ses fréres et soeurs, ou leur laisser, quant au marchiet(?) de Mademoiselle Marguerite DERENTY Michelle MAUPETIT (?) ma femme demeurera en son …? sans que mes enfants y puissent prétendre, il partage le reste de ses biens entre tous ses enfants par part égales, fait devant Mre Pierre COTTREL curé propriétaire d'Amettes, Jean DUBOIS et Robert DUBOIS ses frères les requérant être ses exécuteurs testamentaires.

Testament de Masset LAVOIE, 10/10/1583:
Masset LAVOIE demeurant à Ferfay, en son bon sens et entendement, il désire être inhumé dans le cimetière auprès de ses parents, il donne un demi septier de blé aux pauvres, il donne à sa fille aînée Nicole LAVOIE, sa part et portion d'un manoir amazé avec dix quartiers et demi de terres à labeur, à son fils Jean LAVOIE, sa part de manoir amazé de maison grange et étable, y compris les bois croissants ou à abattre, et encore sept quartiers de terre à labeur, dont une demi mesure séant en la vallée du bois St Pierre, il donne à sa fille Charlotte LAVOIE sa part et portion des manoirs amazés avec six mesures de terre à labeur, dont trois quartiers au champ Baudel, et une demi mesure en la vallée du Bois Muet en la piessante qui va de Ferfay à Floringhem, il donne aussi à ses deux filles six florins pour elles avoir un capperon et à son fils son meilleur manteau, il veut que tout le blé qui est dans la grange se partage entre Jean et Charlotte ses enfants, avec la vache tant qu'ils se marieront, laquelle vache restera à Charlotte après son mariage, il désigne exécuteurs testamentaires ses bons amis Jean MILLON l'ancien et Philippe LEFEBVRE, fait et passé devant Pierre COTTREL curé propriétaire d'Amettes. Signatures de Roland DUPUIS et Jean PENAN.

Testament de Geneviève DUCROCQ, 28/9/1585, (2ème page arrachée en partie):
Geneviéve DUCROCQ, veuve de feu Gérard MELIOT en première noces et à présent femme de Jean MARTIN, elle désire être inhumée dans le cimetière auprés de ses père et mére et parents, (…), elle fonde pour l'âme de damoiselle Marie PICQ....?, (…), la procuration en ratiffiant en sa fondation …?, pour le salut de son âme et celle de Jean MARTIN son mari, et en regard de l'amitié qu'elle a pour son frére Charles DUCROCQ, prêtre curé d'Haillicourt, et aussi de Michelle DUCROCQ sa nièce(...) le septième de cinq ans, elle donne à sa fille Antoinette MELIOTTE tous ses habits et accoustrement servants à son corps et chef, elle donne à sa soeur Jeanne DUCROCQ une barette venant du trépas d'Anne POR....?, elle veut que le jardin amazé de maison aille à Guilain MELIOT son fils aîné en tel état qu'il est sans que les deux autres y puissent rien prétendre, (…)

Signatures: Cotrel prêtre, Ducrocq prêtre, Marc Desgrugelier. Marquent: Geneviève Ducrocq et Jean Martin et ..? Defrance.

Testament de Jean DELOBEL, 12/4/1590:
Jehan DELOBEL jeune fils à marier, du hameau de la Cauchiette paroisse d'Amettes, âgé de soixante trois ans, en son bon sens mémoire et entendement, il désire être inhumé dans le cimetière d'Amettes, il veut que trois messes soient chantées dans la paroisse d'Amettes, et qu'un obit soit fait six semaines plus tard dans la paroisse d'Ames, il donne à Barbe DELOBEL sa soeur tous ses meubles et catels comme or, argent et tous arbres croissants et autres arbres, des quels lui en appartient la moitié par le trépas de Galien DELOBEL son feu père, il veut aussi qu'elle puisse demeurer dans sa maison sa vie durant, fait et passé audit Amettes devant Pierre COTTREL, prêtre doyen et curé d'Amettes et Pierre VINCENT prêtre curé d'Ames.

Testament de François BOITEL, 21/5/1591:
Par devant Pierre COTREL prêtre curé propriètaire de l'église St Sulpice d'Amettes et doyen de chrétienté d'Auchy au Bois, diocèse de Boulogne, est comparu François BOITEL honnête homme mon paroissien, demeurant à Dinguehem en la paroisse d'Amettes étant au lit malade sain d'esprit et bon jugement, il désire être inhumé dans le cimetière d'Amettes, il veut que le bien qu'il a donné à son mariage à son fils aîné Claude BOITEL lui demeure et en jouisse après le trépas de ses père et mére, il laisse ses biens meubles à sa femme, et quant à son autre fils Pierre BOITEL prêtre il veut qu'il jouisse du bien qu'il lui à été donné pour parvenir aux ordres, à quoi consent pareillement sa femme Jeanne DEGRUGILLIERS, sans que le dit Pierre ne puisse rien prétendre à l'encontre de ses autres frères et soeurs, item pour le regard de ses autres trois enfants savoir Antoine, Jean et Clarette BOITEL, le dit testateur veut et ordonne qu'ils succédent à tous les autres biens tant en terres labourables que manoirs amazés que non amazé, il nomme exécuteurs testamentaires ses bons amis Pierron BOITEL demeurant à Aumerval et Jean BOITEL demeurant à Amettes, fait en la maison dudit testateur gisant au lit malade l'an et jour que dessus vers les onze heures sur le midy.

Testament de Jeanne LEURIERE , 15/9/1591:
Jeanne LEURIERE veuve de Jean DELAMARLIERE, demeurant à Ferfay, au lit malade saine d'esprit et de bon jugement, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes, elle veut que soit distribué aux pauvres qui assisteront à son service une razière de blé convertie en pain, elle veut que soit délivré cinq razière de blé mesure d'Aire à Chrétienne DELAMARLIERE sa fille qui lui sont échus de la succession de son père, elle veut que ses biens soient partagés également entre ses autres enfants, en rapportant leur contrat de mariage, elle donne à Antoinette VINCENT fille de Jean VINCENT maréchal de Ferfay, tous ses accoutrements à cause des bons services qu'elle lui à rendus, elle désigne exécuteurs testamentaires ses bons amis Pierre LEFEBVRE et Adrien VINCENT, fait et passé devant Pierre COTREL prêtre, signent ou marquent Philippe DELYS et Wallerand BERTOUL.

Testament de Françoise DELAMARLIERE, (très mauvais état, arraché en partie), 25/3/1596:

Françoise DELAMARLIERE femme de Baudrin PAIELLE, demeurant à Ferfay, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes, elle laisse une mesure de terre à Claude PAIELLE son fils aîné ….? pourquoi il ne peut gagner sa vie comme feraient ses autres enfants, (….).

Testament de Péronne MARTIN, 1/1/1618:
Péronne MARTIN femme de Jacques POHIER, demeurant en la cense du Hamel paroisse d'Amettes, en bon sens et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes et qu'après son trépas soit dit un service dans l'église de Croix, elle donne à Jean POHIER son fils aîné dix huit mesures de terre labourable audit Croix, desquelles il y en a huit en fief et le reste en cotterie, ces terres lui appartenant lui ayant été données par son contrat de mariage, elle lui donne aussi la moitié de huit mesures de terre séant à Ramecourt qu'elle à acheté avec son mari à Andrieu DELEBE, aussi la moitié de sept quartiers de terre séant au terroir de Lannoy, deux mesures séant au terroir de Moriaucourt acquises de Jérôme CANETTE, la moitié de deux mesures à Croix acquises de Jean PIGOUCHE, elle lui donne la moitié de trois mesures séant au terroir de Croix, la moitié d'une mesure venant des hoirs de François VASSEUR, la moitié de neuf à dix quartiers tenant au bout de la rue de Ramecourt acquis de feu François ….. qui les avait acquis de Jean PIGOUCHE, le tout à prendre à l'encontre de Jacques POHIER son mari, elle donne à Hugues, Jacques, François, Nicole et Antoinette POHIER ses autres enfants, le reste de tout ses acquets, tant maison, manoirs, prés, fiefs terres et autres, ces biens situés tant au terroir de Croix qu'au village d'Amettes et pays alenviron, elle veut que d'avant part Antoinette et Nicole aient leurs accoutrements, bagues, joyaux et ceintures, elle veut que les acquets qu'elle à donné à Hugues, Jacques, François, Nicole et Antoinette soient partagés également par Jacques POHIER leur père, fait et passé en la cense du Hamel en la paroisse d'Amettes en la présence de François DELOBEL prêtre, Adrien LEJEUNE notaire à Pernes, et de Sulpice LENOIR laboureur à Amettes.

Dans le texte renvoi: # :et joyr par luy de ce que dessus apres la …..? que en doibvent Jacques Le Bailli et Jehenne POHIER st encore ….? le tout ensuite de leur traité de mariage.

Testament d'Anne CREPIN 14/5/1622:
Anne CREPIN femme de Jean DUPUICH sr de la Rigalle, demeurant à Amettes en bon sens et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière auprés des tombeaux de ses enfants et de ses parents, elle donne à l'église la somme de cinquante florins de deniers capitaux cour en reste au denier quatorze, due par May DELERUE couvreur d'estain, demeurant audit Amettes, elle donne aux pauvres qui assisteront à son service six quartiers de blé, mesure de la ville d'Aire convertis en pain, quant à ses terres et héritages patrimoniaux qu'elle à recus par son contrat de mariage, elle les donne à ses frères et soeurs pour les partager également, elle donne à sa mére Marguerite BARDONEL ?(BARDOEUL ?)la somme de trois cent quarante florins monnaie d'Artois, elle donne à son frère Mre Philippe CREPIN la somme de vingt florins monnaie d'Artois pour un manteau, elle donne à Marie CREPIN fille de Mre Jean sa nièce, la somme de cinq florins pareille monnaie, elle donne aux enfants de Denis DEWIMILLE et Marguerite CREPIN ses neveux et nièces la somme de cinquante florins dite monnaie,

elle donne aux enfants de Masse LOMBART et Jeanne CREPIN ses neveux et nièces pareille somme de cinquante florins, elle donne aux enfants de Nicolas PATINIER (?) et deffunte Marie CREPIN tant du premier mariage que du second ses neveux pareille somme de cinquante florins, elle donne aux enfants de Jacques DECANLERS et Adrienne CREPIN ses neveux et nièces pareille somme de cinquante florins, elle donne à son compére Pierre CHOCQUET mosnier du mollin d'Amettes tous ses biens meubles et acquets, elle donne à Jacqueline et Marie BOISTEL enfants de Christophe (?) et Marie DUPUICH, ses nièces la somme de vingt florins, lorsqu'elles prendront état de mariage, (…), elle désigne exécuteur testamentaire le dit CHOCQUET, qui héritera de tous ses biens si un de ses héritiers tant paternel que maternel ne respecterais pas sa volonté, (…), passé devant Louis DELOBEL, prêtre , de Jacques POHIER, de Jean DELOBEL et de Jean BOUCHER.

Testament d'Aliénor WIDDEBROECQ, 29/3/1630:
Aliénor WIDDEBROECQ, veuve de Nicolas CASTELAIN, demeurant à Ferfay, en bon sens mémoire et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes auprés de son mari, elle laisse quarante sols de rente pour la fondation qu'elle à fait avec son mari, elle laisse le reste de ses biens à François et Pierre CASTELAIN ses enfants, fait et passé devant Louis DELOBEL, prêtre curé propriétaire d'Amettes, Guillaume DUVAL et Jacques POHIER.

Testament d'Adrienne LOHIER, 7/4/1636.
Adrienne LOHIER, veuve de feu Adrien DELERUE, demeurant dans la paroisse d'Amettes, de bon sens mémoire et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes auprès de son mari, elle donne vingt florins à l'église d'Amettes à prendre sur une mesure de terre, elle laisse son lit à Jeanne DELERUE sa fille, elle donne à Nicolas DELERUE fils de Pierre son neveu le revenu de trois ans de tous ses biens, elle déclare aussi que son fils Antoine DELERUE a été payé et satisfait de soixante florins et quatre mesures de terre qu'il a reçu par son contrat de mariage avec Claudine FIOLET sa femme, elle laisse le reste de ses biens à Jean, Antoine et Jeanne DELERUE ses enfants, fait et passé pardevant Mre Louis DELOBEL, prêtre, Charles DUVAL, lieutenant d'Amettes, et Jacques POHIER, bailli du Hamel.

Testament de Françoise DEWIMILLE, 17/11/1639:
Françoise DEWIMILLE, au lit malade, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes, elle fonde une messe de la Vierge Marie au rachat de vingt cinq sols à prendre sur sept quartiers de manoir sis à Auchy au Bois, elle donne à son fils Sulpice DUPUICH la somme de cent florins, pris sur les meubles qu'elle laissera au jour de son décès, elle donne aussi à Sulpice son fils une jument prise en deux à son choix après le trépas de son père, elle donne à sa fille Antoinette DUPUICH, la somme de cent florins, et une vache à son choix après le trépas de son père, elle laisse le reste de ses biens à Guillaume DUPUICH son mari, pour en jouir sa vie durant et les répartir également après son trépas, et si le dit DUPUICH venait à se remarier, il sera privé des biens patrimoniaux de la dite Françoise DEWIMILLE, fait et passé à Amettes devant Mre Nicolas BOITEL prêtre chapelain dudit Amettes, Jean DUVAL lieutenant du lieu, Antoine LENOIR homme de fief de la dite seigneurie.

Testament de Marguerite PRUVOST, 2/4/1646.
Marguerite PRUVOST, fille de Marand PRUVOST, demeurant au dit Amettes, elle donne aux trois platelets de l'église chacun dix sols, la comparante à rapporté par dessaisine et hypotecque ès mains de Jean DUVAL lieutenant d'Amettes un petit manoir amazé contenant dix mesures environ tenant de liste à Philippe WARINGHEM, maréchal, elle donne son coffre à Marguerite PRUVOST sa filleule, fait et passé pardevant Liévin BOLLART, prêtre dudit Amettes, Michel BOITEL et Jacques DUCROCQ, demeurant au Hamel paroisse d'Amettes.

Testament de Pierre DEGRUGILIER, 1663. (en mauvais état):
Pierre DEGRUGILIER, au lit malade, toutefois sain de bon propos et entendement, il donne une demi mesure de terre à l'église d'Amettes, il donne aussi à ses quatre petits enfants le revenu des terres et biens acquis de Philippe DELATTRE et de Bauduin LEFEBVRE, et pour eux a fait le présent testament et nommé Hugues CREPIN comme exécuteur testamentaire.
Testament de Jeanne DEFRANCE, 3/11/1667 :
Jeanne DEFRANCE de bon sens mémoire et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes, elle donne trois quartiers de terre à léglise d'Amettes pour la fondation d'un obit à perpétuité, elle donne à Marguerite DEFRANCE un cotteron bleu et le reste à son frère Louis DEFRANCE, ou à ses héritiers au cas qu'il serait mort.

Testament de Jacqueline DEGRUGILIER, 30/10/1668 :
Jacqueline DEGRUGILIER au lit malade mais de bon sens mémoire et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes, elle laisse son coffre et tous ses accoutrements à Françoise BRUIAN sa nièce.

Testament de Jean SAIGNY, 5/2/1672 :
Jean SAIGNY, âgé de quatre vingt ans, il donne à Marie BARBAULT, sa nièce soixante dix verges de terre sur le terroir d'Amettes, il donne à Marie SAIGNY sa fille, une demi mesure au terroir d'Amettes aboutant à la rue d'Ames aboutant à la rue d'amont, et autre demi mesure séant aux Haiettes tenant d'aval à Jean MILON dit Telot, il donne à Antoine BARBAULT une mesure de terre au chemin des croix, listant à Jacques POHIER, il donne à Jacques et Jacqueline DERENTY ses neveu et nièce une demi mesure et dix neuf verges, tenant vers soleil au seigneur de Ferfay, et le reste des terres ira à Marie SAIGNY ma fille, il veut que le manoir qu'il avait donné à sa fille Antoinette soit partagé entre Jacques et Jacqueline DERENTY.

Testament d'Adrienne DEGRUGILIER, 3/5/1673 :
Adrienne DEGRUGILIER, âgée de soixante dix huit ans, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes, elle fonde deux obits annuels qui seront payés, l'un par son fils Pierre SALIOT a raison des six quartiers de manoir qu'elle lui à donné en suite de son mariage, et elle veut et entend que l'autre obit soit à la charge de Louis SALIOT, son fils et Jacqueline SALIOT, sa fille femme de Jean CARAU, pour l'héritage qu'ils font après sa mort, à savoir de trois quartiers de manoir que les dits Louis et Jacqueline SALIOT auront à l'encontre de leur frère Pierre SALIOT, elle donne à Pierre SALIOT pour les

agréables services qu'il lui à rendu un cheval qu'elle a en sa possession, et tout autre meuble et pièces de blé à dépouiller au mois d'août prochain, à charge pour le dit Pierre de payer les dettes obsèques et funérailles, elle donne à Marie SALIOT fille dudit Pierre, une demi mesure de terre séant à la Tourette, elle donne une demi mesure de terre à François CARAU, son petit neveu.

Testament de Antoine DUCROCQ, 19/3/1675:
Antoine DUCROCQ âgé de soixante seize ans demeurant à Ferfay, au lit malade, néanmoins en mon bon sens mémoire et entendement, il veut partager ses biens qu'il a avec Claudine HACHE sa femme, (…) fondations religieuses pour lequelles il hypotèque sa maison grange et étable avec deux mesures de terre, il laisse le reste de ses biens à Claudine HACHE sa femme, et une demi mesure de terre à Claire ….. ? sa servante, et pour le bon amour qu'il porte à Isabelle LEPETIT fille de Philippe, il lui donne une demi mesure de terre, fait et passé à Ferfay devant Philippe BLONDEL, prêtre curé d'Amettes, de Mre Jean ROZE chapelain du lieu, de Gabriel François ODET, prêtre.

Testament de Philippe BLARINGHEM, 17/10/1683 (codicille):
Philippe BLARINGHEM, maréchal se son stil, il à fait son testament devant les notaires de St Pol, il déclare vouloir y ajouter ce codicille: il donne et lègue au village d'Amettes une mesure de terre séant au village de Camblain, tenu en coterie du fief de Jean DUPON, à charge pour elle de chanter à perpétuité une messe solennelle le jour de St Philippe, et un de profundis à chaque dimanche de l'année après la messe, il déclare que ses bien meubles et immeubles seront à la disposition de maître Louis BLARINGHEM son fils, pour être employés à ses obsèques et funérailles, il le désigne aussi exécuteur testamentaire, fait devant Mre Philippe BLONDEL curé d'Amettes, Mre Pierre DELERUE chapelain, et Jean POHIER.

Testament de Michelle Françoise BAYART, 12/10/1695:
Michelle Françoise BAYART, femme de Jacques François HABOURDIN, grand bailli de Nédonchel, au lit malade mais de bon sens mémoire et entendement, elle désire être inhumée dans l'église de Nédonchel devant le petit hôtel de la Vierge du rosaire, elle fonde un obit à perpétuité pour le repos de son âme et celle de Adrien BAYART son père, et celles de ses frères et soeurs, elle donne à Mre Jean BLONDEL, prêtre curé de Lières les revenus de trois ans de tous les fiefs et autres héritages, avec la moitié de six quartiers de manoir non amazé séant à Calonne-Ricouart, que la testatrice à acquis avec son mari, elle désigne comme exécuteur testamentaire Mr Antoine BAILLI prêtre curé de Wavrand, fait audit Nédonchel en présence de Adrien DAUCHEL prêtre curé du lieu, de Philippe CONDIEU chirurgien, d'Antoine BEAUSSART tailleur d'habits, de Guilain DELERUE jeune homme à marier demeurant à Nédonchel, elle veut aussi que soit payé à Thérèse WAURE, sa cousine religieuse au couvent de Pernes, la somme de dix écus.

Testament de Marie DELERUE,19/12/1697, encre très claire, presque illisible.
Marie DELERUE, femme de Charles TAMY, présent et comparant,demeurant au village d'Amettes, au lit malade mais saine d'esprit mémoire et entendement, (…..), sont cités Adrien ,Marie Françoise Marie Catherine TAMY sa plus jeune fille.

Testament de Marguerite Léonore POHIER, 20/5/1705:
Marguerite Léonore POHIER, fille de Barthélémy et déffunte Marie DELERUE, de libre condition, demeurant à Ferfay, au lit malade mais de bons sens et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière d' Amettes, elle donne à sa nièce et filleule Marie Michelle DUQUESNE sa terre d' Ai....? et un manteau à son choix, elle laisse le surplus de ses meubles à son père à charge pour lui de payer les dettes obséques et funérailles, elle donne son corps de manoir à sa soeur Anne Jacqueline, elle désigne comme éxécuteur testamentaire François POHIER son oncle fait et passé devant Alexandre VINCENT prêtre et vicaire d'Amettes, de Maximilien BELTREMIEU bailli de Fontaines, de Jean François BELTREMIEU son fils, tous deux demeurant audit Fontaines.

Testament de Robert COUTELLE, 24/2/1708:
Robert COUTELLE, ci devant veuf de Marie FROIDEVAL et à présent allié à Antoinette LOLLY, âgé de soixante ans, au lit malade sain toutefois de jugement et entendement, il désire être inhumé dans le cimetière d'Amettes, il veut et entend que ses héritiers payent et rendent à Antoinette LOLLY sa femme, le porté de l'inventaire que la dite Antoinette à fait des ses effets mobiliaires, il déclare aussi que sa dite femme à apporté avec elle son lit étoffé et qu'il entend qu'il lui soit restitué, fait et passé à Ferfay paroisse d'Amettes, devant Etienne BLONDEL curé d' Amettes, d' Antoine VINCENT cordonnier en vieux et Adien DUMONT, charon tous demeurant a Ferfay.

Testament de Marie Anne DEFRANCE, 8/12/1710:
Marie Anne DEFRANCE,fille de libre condition âgée de quarante quatre ans, au lit malade mais saine d'esprit et d'entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes, plusieurs fondations religieuses, passé devant Etienne BLONDEL, curé de la paroisse, Guilbert REANT vicaire, Jean DUFOUR et Pierre Antoine CREPIN, journaliers.

Testament d'Antoine LENOIR, 2/8/1721.
Antoine NOIR, âgé de cinquante huit ans, au lit malade, sain de mémoire et entendement, il désire être inhumé dans le cimetière d'Amettes, il veut que la moitié de sa maison soit donnée à Marie Françoise DECROIX sa nièce et filleule, ansi que d'autres biens et de ses meubles, après le décès de sa femme, il donne aussi une livre de cire à la chapelle de Jeanne BLONDEL à Lières, fait et passé devant Jean VINCENT, Antoine LOISON.

Testament de Marie-Jeanne DECROIX, 28/4/1728.
Marie Jeanne DECROIX, demeurant à Amettes, âgée de soixante cinq ans environ, veuve de feu Antoine LENOIR, au lit malade, saine d'esprit et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Amettes, elle donne la moitié des ses maisons et manoirs à l'église d'Amettes, maisons qu'elle à achetées avec feu Antoine LENOIR, son mari, fait en présence de Jean François POHIER, laboureur et de Nicolas Ignace CREPIN, cultivateur demeurant tous les deux à Amettes.

Testament de Jean DUPUICH, 26/4/1736.
Jean DUPUICH, veuf de Marie Jeanne DEFRANCE, au lit malade mais sain d'esprit et

entendement, il donne à François Joseph DUPUICH son fils à marier, tout le droit qu'il a sur son manoir et maison situés à Amettes, qui héritera aussi du reste de ses biens à condition de payer cinquante écus à tous ses frères et soeurs, fait et passé à Amettes pardevant Gilbert REANT, prêtre curé d'Amettes,en présence de Pierre Antoine LOISON, charron et de Jean François DONDAINE.

Épigraphie du Pas-de-Calais, Canton de Norrent-Fontes, église d'Amettes:
Inscription peinte en jaune : « A l'honneur de la Glorieuse Vierge Marie le sieur François Pohier procureur d'office de la baronnie de Lillers et Damoiselle Gabrielle Dauchet sa femme ont donné cette table d'autel, pries pour leur ames et de leurs parents trépassés. »

« Pierre tombale encastrée dans le pavage, de 1,76m sur 0,66m, le mari porte la barbe en pointe le col évasé et le costume des gens de robe; la femme celui des bourgeoises élégantes du milieu du XVII ème siècle. L'inscription suivante occupe le bas de la pierre: Ici gisent les corps de Jacques Pohier et de Peronne Martin sa femme, icelui Pohier en son vivant bailli et receveur …..... d'Illies en ses terres de Hamel et de Uppen ….....lesquels trépasserent ….....le dit Jacques.....et la dicte Per.....1632. Priez …. ».

Deux pierres funéraires fixées dans le mur, 0,25m sur 0,25m:
« Icy gist le sieur Jacques Pohier fils de Jacques et de Peronne Martin lequel trepassa le 24 octobre 1672 requiescat in pace ».
« Icy gist le sieur François Pohier vivant procureur d'office de Lillers trépassé le 14 ème d'aoust 1666, requiescat in pace ».
